



COMMUNE DE SISTERON
ALPES DE HAUTE PROVENCE

DECISION DU MAIRE
DMST 2023-04-22

**Contrat d'Assistance à Maître d'Ouvrage
Société NewEnergie**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal N°2020.03.06 SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le contrat avec la **Société NEWENERGIE 17 boulevard Champfleury, 84000 Avignon.**

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer avec la **Société NEWENERGIE 17 boulevard Champfleury 84000 Avignon un contrat d'assistance à maître d'ouvrage pour un accompagnement complet à la mise en concurrence préalable à l'attribution d'un marché d'acheminement et de fourniture d'électricité d'un montant de 8 000,00 euros HT.**

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence et à la **Société NEWENERGIE 17 boulevard Champfleury, 84000 Avignon.**

Fait à SISTERON le 31 MARS 2023

Pour copie conforme

Le Maire,

D. SPAGNOU